



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

frais de justice

Question écrite n° 68751

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le rapport de la Cour des comptes « Les frais de justice depuis 2011 ». Dans ce rapport, la Cour préconise de réexaminer la catégorie des frais de justice, à l'instar de ce qui a été fait pour les frais d'affranchissement, afin d'en exclure les dépenses qui se rapportent au fonctionnement courant des juridictions ou à l'exécution des jugements, et de revoir en conséquence les dispositions des articles R. 92 et R. 93 du code de procédure pénale. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre les recommandations de la Cour des comptes et de les mettre en œuvre prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68751

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9452

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)